

FCP IRADETT 100

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers annuels-Exercice clos le 31 décembre 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joint du fonds commun de placement « **IRADETT 100** » comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le Gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Etendue de l'audit

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annuels du fonds commun de placement « **IRADETT 100** » arrêtés au 31 décembre 2015 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations du fonds commun de placement pour l'exercice 2015, de son patrimoine, ainsi que des mouvements de l'actif net à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

1. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents mis à la disposition des copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.
2. Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes :

P/ HLB GSAudit&Advisory

Ghazi HANTOUS

BILAN
AU 31/12/2015
(Exprimé en Dinar)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2015</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2014</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES	AC 1	393 379	426 584
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		365 291	396 833
b-Obligations et valeurs assimilées		28 088	29 750
c-Autres valeurs		0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC 2	98 562	112 104
a-Placements monétaires		0	0
b-Disponibilités		98 562	112 104
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION	AC3	5 040	0
AC4-AUTRES ACTIFS		0	0
TOTAL ACTIF		496 981	538 688
<u>PASSIF</u>			
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	PA 1	1 468	1 699
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS	PA 2	330	263
TOTAL PASSIF		1 798	1 962
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	CP 1	491 585	529 805
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	CP 2	3 598	6 921
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		26	27
b-Sommes distribuables de l'exercice		3 572	6 894
ACTIF NET		495 183	536 726
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		496 981	538 688

ETAT DE RESULTAT
AU 31/12/2015
(Exprimé en Dinars)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2015	Du 01/01/2014
		Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	PR 1	12 484	16 311
a-Dividendes		10 965	14 689
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 519	1 623
c-Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	PR 2	3 030	4 859
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		15 514	21 170
CH 1-Charges de gestion des placements	CH 1	-11 400	-12 756
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 114	8 414
PR 3-Autres produits		0	0
CH 2-Autres charges	CH 2	-542	-684
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 572	7 731
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		0	-837
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		3 572	6 894
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	837
_Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-50 767	65 172
_Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		13 188	-22 676
_Frais de négociation de titres		-641	-879
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-34 648	49 348

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

**AU 31/12/2015
(Exprimé en Dinars)**

	<u>Du 01/01/2015</u>	<u>Du 01/01/2014</u>
	<u>Au 31/12/2015</u>	<u>Au 31/12/2014</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>-34 648</u>	<u>49 348</u>
a-Résultat d'exploitation	3 572	7 731
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-50 767	65 172
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 188	-22 676
d-Frais de négociation de titres	-641	-879
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>-6 895</u>	<u>-4 730</u>
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>0</u>	<u>-80 885</u>
a-Souscriptions	0	4 845
_Capital	0	4 514
_Régularisation des sommes non distribuables	0	248
_Régularisation des sommes distribuables	0	83
_Droits d'entrée	0	0
b-Rachats	0	-85 730
_Capital	0	-79 813
_Régularisation des sommes non distribuables	0	-5 858
_Régularisation des sommes distribuables	0	-924
_Droit de sortie	0	864
VARIATION DE L'ACTIF NET	-41 543	-36 267
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a-En début de l'exercice	536 726	572 994
b-En fin de l'exercice	495 183	536 726
<u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u>		
a-En début de l'exercice	33 635	38 773
b-En fin de l'exercice	33 635	33 635
VALEUR LIQUIDATIVE	14,722	15,957
DIVIDENDES PAR PART	0,205	0,122
AN6-TAUX DE RENDEMENT	-6,45%	8,80%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2015

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date du 31/12/2015, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date de clôture à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2015. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

ACTIFS

AC1 – Portefeuille Titres

Le portefeuille titre s'élève au 31/12/2015 à 393 379 DT contre 426 584 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Coût d'acquisition	476 490	458 866	17 624
Actions et droits rattachés	427 291	411 825	15 466
Titres OPCVM	21 999	18 241	3758
Obligations et valeurs assimilées	27 200	28 800	-1 600
Plus ou moins-values potentielles	-83 999	-33 232	-50 767
Actions et droits rattachés	-86 359	-35 139	-51 220
Titres OPCVM	2 360	1 907	453
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	888	950	-62
Total	393 379	426 584	-33 205

L'état détaillé du portefeuille se présente en comme suit :

ETAT DU PORTEFEUILLE - TITRES
ARRETE AU 31/12/2015

DESIGNATION DU TITRE	NRE/ TITRE	Coût d'acquisition.	Val au 31/12/2015	% ACTIF	% K émetteur
ACTIONS		427 291	340 932	68,60%	
ASSAD	4 000	36 876	21 116	4,25%	0,03%
ATB	4 500	29 312	18 887	3,80%	0,00%
ATTIJARI BANK	700	11 657	16 820	3,38%	0,00%
BNA	2 000	21 332	22 116	4,45%	0,01%
BTE	1 502	45 765	26 467	5,33%	0,15%
CEREALIS	3 478	23 477	13 147	2,65%	0,07%
Ciments de Bizerte	6 000	51 477	18 846	3,79%	0,01%
City cars	732	8 015	9 738	1,96%	0,01%
ECYCL	1 000	11 200	34 137	6,87%	0,02%
Monoprix	1 200	25 000	16 806	3,38%	0,01%
SOTEMAIL	4 000	10 000	10 180	2,05%	0,02%
OTH	5 700	39 860	39 843	8,02%	0,01%
SFBT	927	12 018	20 718	4,17%	0,00%
SOTUVER	2 959	19 350	8 563	1,72%	0,01%
STB NS	7 000	40 600	39 690	7,99%	0,00%
TGH	17 000	18 540	10 710	2,16%	0,02%
TPR	4 210	22 812	13 148	2,65%	0,01%
TITRES OPCVM		21 999	24 359	4,90%	
FCP CAPITALISATION ET GUARANTIE	14	18 241	20 759	4,18%	0,04%
ARABIA SICAV	62	3 758	3 600	0,72%	0,07%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		27 200	28 088	5,65%	
EMPRUNTS DE SOCIETES					
ATB 2007/1 Catég D	400	27 200	28 088	5,65%	0,40%
TOTAL		476 490	393 379	79,15%	

Mouvement du portefeuille

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus ou moins value latentes	Valeur au 31/12/2015	Plus ou moins value réalisée
Solde au 31-12-2014	458 866	950	-33 232	426 584	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Actions	117 968			117 968	
Titres OPCVM	4 546			4 546	
<u>Remboursement et Cession de l'exercice</u>					
Vente Actions	-102 502			-102 502	13 188
Remboursement Emprunt de société	-1 600			-1 600	
Cession titres OPCVM	-787			-787	
Variation des intérêts courus		-62		-62	
Variation des plus ou moins-values latentes			-50 767	-50 767	
Solde au 31-12-2015	476 490	888	-83 999	393 379	13 188

AC2 –Placements monétaires et Disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2015 à 98 562 DT contre 112 104 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Avoir en banque	97 894	110 918	-13 024
Intérêts courus/Avoir en banque	668	1 186	-518
Total	98 562	112 104	-13 542

AC3 –Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à 5 040 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Ventes actions	5 040	0	5 040
Total	5 040	0	5 040

ACTIFS NET ET PASSIFS

PA1 – Opérateurs créditeurs :

Cette rubrique enregistre les rémunérations à payer au gestionnaire et au dépositaire calculées conformément aux dispositions du règlement intérieur.

Le solde des opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2015 à 1 468 DT contre 1 699 DT au 31/12/2014, il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Gestionnaire	852	1 010	-158
Dépositaire	616	689	-73
Total	1468	1 699	-231

PA2 –Autres créditeurs divers :

Le solde des autres créditeurs divers s'élève au 31/12/2015 à 330 DT contre 263 DT au 31/12/2014, il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
CMF	41	49	-8
Retenues à la source	276	214	62
Autres	13	0	13
Total	330	263	67

CP1 - Capital :

Les mouvements sur le capital en 2015 se détaillent comme suit :

<u>Capital au 31/12/2014</u>	<u>Montant</u>
- Montant	529 805
- Nombre de titres	33 635
- Nombre de porteur de parts	1
<u>Souscriptions réalisées</u>	
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre de porteur de parts entrants	0
<u>Rachats effectués</u>	
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre de porteurs de parts sortants	0
<u>Autres effets s/capital</u>	
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	13 188
- Régularisation des sommes non distribuables	0
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-50 767
- Frais de négociation de titres	-641
- Droit de sortie	0
<u>- Capital au 31/12/2015</u>	
- Montant	491 585
- Nombre de titres	33 635
- Nombre de porteurs de parts	1

CP2- -Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2015 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Sommes distribuables de l'exercice	3 572	6 894	-3 322
Sommes distribuables des exercices antérieurs	26	27	-1
Total	3 598	6 921	-3 323

ETAT DE RESULTAT

PR1 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 12 484 DT au 31/12/2015 contre 16 312 DT au 31/12/2014 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Revenus des actions	10 965	14 689	-3 724
Revenus des obligations et valeurs assimilés	1 519	1 623	-104
Total	12 484	16 311	-3 828

PR2 – Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2015, à 3 030 DT contre 4 859 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Intérêts sur comptes de dépôts	3 030	4 859	-1 829
Total	3 030	4 859	-1 829

CH1 – Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2015 à 11 400 DT contre 12 756 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Rémunération du gestionnaire	10 784	12 066	-1 282
Rémunération du dépositaire	616	690	-74
Total	11 400	12 756	-1 356

CH2 – Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2015 à 542 DT contre 684 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Redevance CMF	522	584	-62
Services bancaires et assimilés	13	15	-2
Impôts et taxes	7	85	-78
Total	542	684	-142

4. Autres informations

4-1 Données par part

La formation du résultat par part se présente comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres	0,371	0,485	0,416	0,249	0,334
Revenus des placements monétaires	0,090	0,144	0,090	0,172	0,202
Total des revenus de placements	0,461	0,629	0,506	0,421	0,536
Charges de gestion des placements	-0,339	-0,379	-0,329	-0,448	-0,387
Revenus Nets des placements	0,122	0,250	0,177	-0,027	0,149
Autres charges	-0,016	-0,020	-0,017	-0,021	-0,018
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,106	0,230	0,160	-0,048	0,131
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	-0,025	0,000	0,010	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,106	0,205	0,160	-0,038	0,131
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,025	0,000	-0,010	0,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1,509	1,938	-0,766	-0,630	-0,293
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,392	-0,674	-0,056	-0,741	0,086
Frais de négociation de titres	-0,019	-0,026	-0,020	-0,036	-0,044
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	-1,136	1,238	-0,842	-1,407	-0,251
Résultat net de l'exercice	-1,030	1,467	-0,682	-1,455	-0,120
Droits d'entrée et droits de sorties	0,000	0,026	0,000	0,065	0,041
Résultat non distribuable de l'exercice	-1,136	1,263	-0,842	-1,342	-0,210
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	-0,167	0,000	0,042	0,195
Sommes non distribuables de l'exercice	-1,136	1,096	-0,842	-1,300	-0,015
Distribution de dividendes	0,205	0,122	0,000	0,175	0,030
Valeur liquidative	14,722	15,957	14,778	15,460	16,973

4-2 Ratios de gestion des placements

<i>Ratios de gestion des placements</i>	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Charges de gestion des placements/actif net moyen	2,18%	2,18%	2,18%	2,18%	2,18%
Autres charges/actif net moyen	0,10%	0,12%	0,11%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	0,68%	1,32%	1,06%	-0,23%	0,74%
Nombre de parts	33 635	33 635	38 773	38 824	53 945
Actif net moyen	522 159	584 269	584 403	798 512	955 663

4-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,75% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération de l'AFC au 31/12/2015 s'élève à 10 784 DT TTC contre 12 066 DT TTC au 31/12/2014.

4-4 Rémunération du dépositaire

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération de l'ATB au 31/12/2015 s'élève à 616 DT TTC contre 690 DT TTC au 31/12/2014.